

Question et Réponse # 1
Pour DDP # 9328-12-0005

Q. On suppose que l'emplacement pour Bathurst soit le 120 boul. Harbourview Bathurst NB, est-ce exact?

R. L'emplacement pour Bathurst est bien le 120 boul. Harbourview Bathurst NB.

Q. Dans les exigences obligatoires, le premier point stipule qu'on doit fournir un document d'information. Est-ce qu'un document particulier est nécessaire ou est-ce qu'un historique de l'entreprise avec tous les éléments demandés est suffisant?

R. Le soumissionnaire doit fournir un document d'information dans lequel il indique combien il a d'années d'expérience dans la saisie de données. Le document d'information doit indiquer l'emplacement de l'entreprise et le nombre d'employés permanents dans l'entreprise. Il n'est pas nécessaire de fournir un document en particulier.